MOSELLE

DECLARATION D'INFORMATION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) *(personne immatriculée)* :

NOM d'usage : x

NOM de naissance : ABAZI

PRENOM : Esmedin

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M. Mme *(rayer la mention inutile)*

Mme ZOULFIKARI (épouse ABAZI) Asiba

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage 1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à **THIONVILLE** , le **lundi 2 février 2026**

(Signature de la personne immatriculée)



(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.